

093
**ARRETE N°2006.....MS/CAB
PORTANT AUTORISATION DE
TRANSFERT D'UNE CLINIQUE
MEDICALE PRIVE**

LE MINISTRE DE LA SANTE

- VU** la Constitution ;
- VU** le Décret n° 2006 – 002 / PRES du 05 janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU** le Décret n° 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU** la Loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994, portant code de la Santé Publique et ses textes d'application ;
- VU** la Loi n°034/98/AN du 18 mai 1998, portant loi hospitalière ;
- VU** le Décret n° 2002-464/ PRES / PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé;
- VU** le Décret N°2005-398/PRES/PM/MS du 15 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
- VU** le dossier de demande de l'intéressé.
- Sur** Avis de la Commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'ouverture, d'extension et de transfert de structures de santé privées ;

A R R E T E

Article 1 : **Monsieur ATIVON Koffi, Médecin**, bénéficiaire de l'autorisation d'ouverture n°2002-266/MS/CAB du 09-10-2002 est autorisé à transférer sa clinique médicale du secteur 4 à **la parcelle E ½ Est, F et L ½ Nord, lot 1140, du secteur n°05 de la commune de Ouagadougou, province du Kadiogo.**

Article 2 : L'Inspecteur Général des Services de Santé, le Directeur du Sous Secteur Sanitaire Privé, le Directeur Régional de la Santé du Centre, le Haut Commissaire de la province du Kadiogo, le Maire de la Commune de Ouagadougou sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

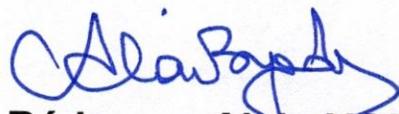
Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- 1- Original
- 2- Présidence du Faso
- 1- Premier Ministère
- Tous Ministères
- 1- SGG.CM
- 1- IGE
- 5- SG/ M.Sté
- Toutes Directions Centrales M.Sté
- 1- Impôts
- 1- Chambre de commerce
- 1- Haut Commissariat /Kadiogo
- 1- DRS du Centre
- 2- Commune de Ouagadougou
- 2- Intéressé
- 1- J.O
- 2- Archives / chrono

25 APR 2006

Le Ministre de la Santé



Bédouma Alain YODA

Commandeur de l'Ordre National